

AUTORISATION PARENTALE (à donner à ton professeur d'EPS)

Je soussigné(e)

Responsable de l'élève :

Né le : Classe :

- J'autorise mon enfant à participer aux activités de l'Association Sportive de son établissement.
- J'autorise les accompagnateurs à faire donner tous les soins nécessaires ou faire pratiquer toute intervention chirurgicale en cas de nécessité constatée par un médecin.
- Je reconnais aux accompagnateurs le droit de prendre toute disposition que réclameraient des circonstances imprévues, pour le maintien de la discipline et de la sécurité des élèves.
- J'accepte que mon enfant soit filmé et photographié pour apparaître sur le site web de l'Association Sportive.

Retrouvez toute l'actualité sportive du collège Turenne à l'adresse suivante :

<http://www.sport.clgturenne.fr>

Vous pouvez souscrire une assurance individuelle pour votre enfant en téléchargeant les documents sur le site web (rubrique Association Sportive)

Date et signature du représentant légal,

Joindre un règlement de 10 Euros

à donner à ton professeur d'EPS

(espèces, chèques loisirs ou chèques à l'ordre de l'Association Sportive Turenne)

Partie réservée aux professeurs d'EPS

- Cotisation réglée**
Entourer le mode de règlement : Espèce – Chèque – Chèques loisirs
- Licence saisie sur le portail intranet**



ASSOCIATION SPORTIVE
COLLEGE TURENNE SEDAN
ANNEE SCOLAIRE 2019/2020



- Les activités sportives proposées par l'Association Sportive

Le mercredi après-midi ou pendant midi : Cross, athlétisme, football, futsal, Step, danse, badminton, handball, basket-ball, raid APPN, multi-activités...

Important : Tous les élèves inscrits en section sportive (football ou futsal) doivent obligatoirement être licenciés à l'UNSS !

- Le fonctionnement de l'Association sportive :

Le mercredi après-midi, l'accès au gymnase du collège Turenne se fait par le portail, rue de Thionville. Régulièrement, des activités sportives seront proposées au gymnase Frénois. Le calendrier et toutes les informations (notamment les horaires) seront mises à jour quotidiennement sur le panneau d'affichage du gymnase, sur le site web du collège Turenne et sur pronote (activités à l'intérieur et à l'extérieur du collège). Les rencontres sont parfois organisées hors du collège. Dans le cas de sorties organisées par l'équipe EPS, les élèves doivent obligatoirement utiliser les transports prévus. Cependant, une dérogation peut être accordée par l'enseignant sur demande écrite des familles. Les élèves peuvent également réaliser des reportages photos et vidéos sur l'association sportive, apporter leur aide à l'organisation des rencontres, juger et arbitrer dans différentes activités (formations de jeunes officiels UNSS). Les élèves peuvent s'inscrire à l'association sportive tout au long de l'année scolaire (de préférence en début d'année). Une fois inscrits, les élèves viennent librement participer aux activités sportives proposées le mercredi après-midi ou en semaine.

- Comment s'inscrire ?

Il faut donner le coupon ci-joint avec l'autorisation parentale à ton professeur d'EPS. Tous les élèves qui adhèrent à l'Association Sportive du collège doivent payer une cotisation de **10 Euros** (les chèques loisirs délivrés par la CAF sont acceptés).

COLLEGE TURENNE – 21 place Crussy – 08200 Sedan

Téléphone du collège : **03.24.29.06.23**